

SPORTING CLUB CADAUJAC

VIDE GRENIER

Dimanche 27 avril 2014

Conditions de participation :

- Vide-greniers réservé aux particuliers.
- Interdit aux professionnels.
- Interdit de vendre ou de faire don de tout animal vivant.
- Interdit de vendre des boissons, des confiseries ou des pâtisseries, des sandwiches sauf autorisation (Sporting Club Cadaujac).
- Interdit de vendre toute restauration sauf autorisation (Sporting Club Cadaujac).
- Chaque participant doit pouvoir justifier de la provenance des marchandises mises à la vente.
- Fournir une photocopie de pièce d'identité et une attestation sur l'honneur.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- S'engager à respecter le règlement.
- Les exposants sont responsables de leur(s) étalage(s).
- L'organisateur n'est nullement responsable des vols, casses, détériorations ou escroqueries qui pourraient intervenir de quelque fait que ce soit.
- L'achat de places engage le participant jusqu'à la fin de la manifestation. Aucun remboursement pour quelque raison que ce soit ne sera effectué.**

Règlement , Le participant s'engage à :

- Exposer de 09H00 à 17H00 et à respecter les emplacements.
- Se présenter aux entrées du site avant 7H45 muni de sa feuille d'inscription.
(Tout exposant se présentant après 7H45 devra rejoindre son stand à pied)
- Stationner son véhicule hors du site après déchargement des marchandises.
- Durée du déchargement : 10-15 minutes maximum.
- Tout emplacement libre à 7H45 sera mis à disposition des organisateurs sans recours possible.**
- Propreté de CADAUJAC** : le service de ramassage des ordures et des monstres n'étant plus assuré par la commune, il est interdit de laisser sur les emplacements des détritiques ou objets invendus quelle qu'en soit la taille.

La police municipale pourra convoquer tout contrevenant.



SPORTING CLUB CADAUJAC

VIDE GRENIER

Dimanche 27 avril 2014

Conditions en cas d'intempéries

- Le vent n'est pas une cause d'annulation.
- S'il pleut avant l'installation, qui aura lieu au plus tard à 08H00, et après décision de l'organisateur, il sera procédé à l'annulation de la manifestation.
- S'il pleut après l'installation, il ne sera procédé à aucune **annulation**.

Conditions en cas d'annulation

- Un remboursement sera effectué.

J'accepte les conditions de participation et le règlement.

Signature :

